



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

SIDA

Question écrite n° 29786

Texte de la question

Reponse. - La securite transfusionnelle est une des preoccupations majeures des personnels medicaux, paramedicaux et techniciens travaillant dans les centres et postes de transfusion sanguine, ainsi que des autorites de sante publique. Tous les efforts convergent vers la reduction au minimum possible du risque de transmission d'infection par voie sanguine. L'organisation transfusionnelle francaise a, depuis de nombreuses annees, amplement fait la preuve de sa qualite et de son efficacite pour des millions de malades. La pratique des dons de sang diriges, outre la perturbation qu'elle entraine dans le travail des etablissements de transfusion sanguine, ne represente pas une technique sans faille, exempte de risque : le sang des proches ou des amis n'est pas biologiquement superieur au sang d'un inconnu. D'autre part, l'anonymat du donneur vis-a-vis du receveur est un principe fondamental de l'ethique transfusionnelle francaise et permet d'eviter toute pression psychologique, ce qui n'est pas le cas dans le cadre du don dirige. La position des autorites de sante publique est donc de s'opposer a cette pratique mais il appartient en dernier ressort au medecin d'en apprecier les indications en fonction des situations particulieres qu'il rencontre.

Texte de la réponse

Reponse. - La securite transfusionnelle est une des preoccupations majeures des personnels medicaux, paramedicaux et techniciens travaillant dans les centres et postes de transfusion sanguine, ainsi que des autorites de sante publique. Tous les efforts convergent vers la reduction au minimum possible du risque de transmission d'infection par voie sanguine. L'organisation transfusionnelle francaise a, depuis de nombreuses annees, amplement fait la preuve de sa qualite et de son efficacite pour des millions de malades. La pratique des dons de sang diriges, outre la perturbation qu'elle entraine dans le travail des etablissements de transfusion sanguine, ne represente pas une technique sans faille, exempte de risque : le sang des proches ou des amis n'est pas biologiquement superieur au sang d'un inconnu. D'autre part, l'anonymat du donneur vis-a-vis du receveur est un principe fondamental de l'ethique transfusionnelle francaise et permet d'eviter toute pression psychologique, ce qui n'est pas le cas dans le cadre du don dirige. La position des autorites de sante publique est donc de s'opposer a cette pratique mais il appartient en dernier ressort au medecin d'en apprecier les indications en fonction des situations particulieres qu'il rencontre.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29786

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 1987, page 4971

Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1897